

« La Semaine Festive » (du 14 au 21 juin 2023), un nouvel événement pour les managers de centre-ville et de commerce.

Article publié le 23/04/2023 sur mon-territoire.fr

Source: [La Semaine Festive](#)

Après le succès de la première édition de 2022, « La Semaine Festive » revient du 14 au 21 juin 2023. Objectif : animer les centres-villes et les villages, tout en dynamisant le commerce et l'artisanat local.

La Semaine Festive est une association 1901, qui propose de connecter citoyens, municipalités, associations et professionnels. Son objectif est de dynamiser les villes et villages de France, de participer à la relance de l'économie locale, de (re)nouer les liens sociaux.

Elle propose une aventure collective, du 14 au 21 juin 2023, pour fêter le début de l'été en beauté.

Un « festival de fêtes »



Pour cette édition 2023, l'association propose ainsi 8 fêtes, du 14 au 21 juin, qui permettent de rassembler les citoyens autour de divers centres d'intérêt.

- 14 juin : La Fête des Jeux de Société.
- 15 juin : La Fête du Disco.
- 16 juin : La Fête de l'Apéro.
- 16 juin : La Fête des Marchés Nocturnes.
- 17 juin : La Fête des Fanfares, Bandas et Majorettes.
- 17 juin : La Fête des Guinguettes et Bals pop'.
- 18 juin : La Fête des Sports Urbains.
- 18 juin : La Fête des Véhicules Anciens.



1 - Pourquoi avoir choisi la semaine du 14 au 21 juin 2023 ?

"L'association a décidé de démarrer La Semaine Festive le 14 juin et de la terminer le 21 juin, car cela permet de rassembler les citoyens dans leurs villages et quartiers juste avant les départs en vacances, à un moment où il fait beau, en général. Cette semaine de festivités se clôturera par la fameuse et inconditionnelle Fête de La Musique, qui lancera le début de l'été. Il s'agit de proposer des moments festifs aux participants et aussi d'animer les centres-villes et villages, de faire connaître les associations, de créer de l'animation dans les bars et chez les commerçants. Les villages et villes peuvent choisir de participer à une, plusieurs ou toutes les fêtes selon les disponibilités, les moyens..."

2 - Comment fonctionne le site lasemainefestive.org ?

"L'association propose de fédérer, de recenser et d'informer :

- Fédérer les organisateurs d'événements autour d'une idée, d'un projet, d'une marque, d'un principe de fonctionnement.
- Recenser sur un site gratuit les événements et les informations à connaître sur ceux-ci pour que les personnes intéressées puissent trouver en un seul endroit les propositions autour d'elles et sachent comment y participer ou s'y inscrire si besoin.
- En amont, et en aval, informer les candidats organisateurs sur des sujets qui les concernent, des idées d'animation, les conditions pour inscrire un événement sur le site, le nombre de personnes qui ont vu leurs événements et s'y intéressent ou projettent de s'y rendre."

L'inscription d'un événement sur le site est gratuite et réservée aux professionnels, associations et collectivités, qui s'engagent à respecter la législation : droit du travail, législation fiscale et respect des droits d'auteurs.

Association Loi 1901 « **La Semaine Festive** » - contact@lasemainefestive.org - 16, rue La Fontaine – 59491 Villeneuve d'Ascq - RNA : W595038536

